



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES VOSGES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Épinal, le

26 OCT. 2018

Service d'Appui Technique et de Sécurité
Routière

Affaire suivie par : Laurence FRANÇAIS

Tél : 03 29 69 12 53 Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : laurence.francais@vosges.gouv.fr

ddt-satsr@vosges.gouv.fr

Le Préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets en vue du Plan Départemental d'Actions de
Sécurité Routière (PDASR) 2019.

Pièces Jointes : Modalités de l'appel à projets,
Fiche d'action locale,
Enjeux et orientations d'actions du DGO 2018-2022.

Ces dernières années, les actions de prévention qui ont été menées avec la collaboration de certains d'entre vous ont contribué à réduire significativement l'accidentalité dans le département. Je tiens à remercier tout particulièrement ceux qui se sont impliqués dans la politique locale de sécurité routière, notamment tout au long de l'année 2018.

Afin de prolonger et adapter ces actions dans le cadre du PDASR 2019, qui s'inscrit dans le Document Général d'Orientations 2018-2022, vous voudrez bien trouver en pièces jointes tous les documents inhérents à cet appel à projets. Je vous invite à me transmettre, **pour le vendredi 18 janvier 2019**, délai de rigueur, votre ou vos projets d'action, étant précisé que la réunion du Comité de Pilotage du PDASR 2019 est envisagée fin février 2019.

DDT / 2018

Pour être éligibles à un financement, vos projets doivent porter sur les enjeux du **DGO 2018-2022** et s'inscrire dans les orientations d'actions déclinées au sein de chacun de ses enjeux (cf. pièce jointe). Ce DGO est consultable sur le site Internet des « Services de l'État dans les Vosges » au lien suivant <http://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere/Politique-locale-de-securite-routiere>.

Je vous précise que les projets de financement d'infrastructures ou d'équipements ne peuvent être recevables, leur montant étant trop important eu égard à celui des crédits dédiés au PDASR.

Vos projets devront comporter un plan de financement, des objectifs mesurables, un calendrier et des indicateurs, conformément à la fiche d'action locale en pièce jointe.

J'attire votre attention sur l'importance de poursuivre et développer des actions concernant les nouveaux enjeux que sont « le risque routier professionnel » et « le partage de la voirie », mais également les enjeux liés aux caractéristiques de l'accidentalité mortelle en 2018, notamment celui des « deux-roues motorisés ».

Pour le Préfet,
et par délégation,
le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet



Imed BENTALEB